

12^e BOURSE AUX DISQUES - BLOIS

Dimanche 16 Février 2020

à la Halle aux Grains

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 07 janvier 2020 à

CHATO'DO - ASSOCIATION MARS

113 avenue de Vendôme 41000 Blois

Particuliers et Associations

Nom de l'association :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Style musical :

Produits proposés :

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport

N° : Lieu : Date:

Ces pièces justificatives seront à présenter dès votre arrivée et avant l'installation de votre stand.

Professionnels

artisan auto-entrepreneur société association

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Style musical :

Produits proposés :

Représentant

Nom : Prénom : Qualité:

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Justificatif : N° d'immatriculation RCS Référence CFE

N° :

Ces pièces justificatives seront à présenter dès votre arrivée et avant l'installation de votre stand.

Stand au rez-de-chaussée

Loue table(s) (5 maximum) au prix de **42€** la table (2,20 x 0,70 m) soit un montant de €.
Il n'est pas possible de fractionner les tables, ni d'étendre l'espace alloué (ajout de tables, planches, etc.)

OU

Stand à l'étage

Loue table(s) (5 maximum) au prix de **35€** la table (2,20 x 0,70 m) soit un montant de €.
Il n'est pas possible de fractionner les tables, ni d'étendre l'espace alloué (ajout de tables, planches, etc.)

Branchement électrique

Les grilles d'exposition ne sont pas fournies.

Accompagnant(s) :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Règlement à l'ordre de l'Association MARS et à joindre obligatoirement à votre inscription.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION (dans la limite des emplacements disponibles) : 07 janvier 2020
Aucune réservation ne sera faite par mail ou téléphone.

ATTENTION :

- Les organisateurs rappellent aux exposants que la vente de disques dits pirates et de produits contrefaits est strictement interdite en France. Tout contrevenant s'expose à des sanctions pénales et administratives. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences pénales, administratives et financières auxquelles s'exposent les contrevenants, y compris la saisie des disques et produits contrefaits dans l'enceinte de la Halle aux Grains.
- Seules les inscriptions dûment complétées et accompagnées du règlement seront prises en compte.
- Aucun remboursement ne sera possible après le 16 janvier 2020, sauf en cas d'annulation de l'événement.
- Les stands devront impérativement restés ouverts au public jusqu'à 18 heures. Installation des stands le 16 février de 8h à 9h30.

Fait à le.....

Signature et cachet de l'exposant qui s'engage à respecter les conditions nommées ci-dessus, précédé de la mention «lu et approuvé».